

Inquiétant. Les frelons asiatiques menacent un collège à L'Aigle, 425 élèves confinés

LE RÉVEIL NORMAND | mercredi 10 octobre 2018

901 mots | -



Le frelon asiatique se loge généralement dans les arbres. Mais pas seulement (Source Publihebdos)

Le collège Dolto à L'Aigle vient de subir l'invasion des frelons asiatiques. Même si elle a été maîtrisée, la situation a de quoi inquiéter. Le député demande au Gouvernement d'agir, vite.

Jeudi 4 octobre en soirée, l'agent de prévention du collège Dolto a informé sa chef d'établissement de la présence anormale d'insectes volants dans des arbustes, à l'arrière des cuisines. Immédiatement, elle a alerté l'école Saint-Jean, le Conseil départemental, la Mairie, les pompiers et la direction académique de cette situation.

Plan de mise en sûreté

« **Nous avons une suspicion de présence de frelons asiatiques** », indique la principale, Cécile Da Costa Dias, dans un document interne. La présence massive de frelons a ensuite été confirmée.

« **Des démarches étaient en cours lorsque la directrice académique nous a demandé de procéder à l'activation du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)** ». Vendredi, la principale fait alors le choix de diffuser un message au micro en direction des élèves, en étant volontairement peu explicite afin de ne pas effrayer les parents, déjà nombreux à la fin des cours sur le parking pour récupérer leurs enfants. « **Nous sommes ensuite allés les rassurer puis les avons réunis dans le hall** ». Les enfants ont été confinés en lieu sûr de 15 h 45 à 17 heures.

Les cars sont venus aux horaires habituels et la direction du collège a pris le temps de s'assurer que chaque élève a bien été pris en charge.

Une société experte, de Rugles, est intervenue jeudi soir et a confirmé qu'il s'agissait bien de frelons asiatiques « **mais que nous n'avions pas de nids sur le collège** », assure Cécilia Da Costa Dias. « **Toutefois, elle a également confirmé que nous nous trouvons sur la trajectoire de nourrissage de ces frelons** ». Selon nos informations, une entreprise spécialisée est intervenue pour détruire deux nids rue de la Fonte. Il est tout à fait possible que les frelons vus à Dolto venaient de ces nids puisqu'ils ont un rayon d'action de 800 mètres à 1 km. La direction de Dolto procéda à une vérification samedi soir et dimanche matin afin de déterminer si des frelons subsistent dans les abords immédiats du collège. « **La police municipale a complété cette inspection lundi matin** », toujours selon le document interne de

Dolto. A l'arrivée des élèves, tout était sécurisé.

Véronique Louwagie questionne le Gouvernement

Sachant cela, les particuliers doivent effectuer une vérification encore plus minutieuse de leur propriété, les essaims étant en cours d'installation. Une reine pouvant produire 10 à 15 futures reines, il est nécessaire de ne pas les laisser gagner du terrain car ils sont néfastes pour l'homme, les animaux et les arbres. En Normandie, un plan de lutte semble s'installer, mais d'ici son activation il est prudent d'alerter la mairie de L'Aigle (02 33 84 44 44). « **Nous demandons aux habitants d'observer et de nous alerter en cas de suspicion** », confie le maire, Philippe Van-Hoorne ce lundi. « **Nous avons sélectionné un professionnel qui interviendra au plus vite** ». La prestation, d'un coût de 100 euros minimum, restera à la charge du propriétaire du lieu du nid. En attendant peut-être une prise en charge par le plan régional.

En apprenant cette nouvelle, le député Véronique Louwagie s'est dite « **stupéfaite. Les élus locaux, les apiculteurs... n'ont eu de cesse d'alerter l'État devant cette propagation rapide. J'ai d'ailleurs récemment interpellé le gouvernement sur cette menace sanitaire, environnementale et économique au travers une question écrite que j'ai posée le 2 octobre 2018 au Gouvernement** ».

Véronique Louwagie note en préambule que « **depuis ses premiers signalements en 2003 dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le frelon vespa velutina nigrithorax, plus communément appelé « frelon asiatique** », a repoussé les limites de son territoire d'environ 100 km par an au point de coloniser aujourd'hui la quasi-totalité du territoire français et de faire son apparition dans les zones frontalières ».

Les textes existent déjà

Le député y voit « **une prolifération inquiétante, et ce, à plusieurs titres. Il s'agit d'une part d'un enjeu de santé publique, la piqûre du frelon asiatique étant potentiellement mortelle pour l'Homme. Par ailleurs, les abeilles étant une source d'alimentation privilégiée par les frelons, les attaques de ruches ont déjà entraîné l'anéantissement de nombreuses colonies et préoccupent les apiculteurs depuis de nombreuses années** ».

Aussi, afin de lutter contre cette menace, « **plusieurs textes législatifs et réglementaires ont d'ores et déjà été adoptés au niveau national et extracommunautaire. Le frelon vespa velutina nigrithorax a notamment été classé nuisible de catégorie 2 (arrêté du 26 décembre 2012) et le code rural prévoit qu'il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en oeuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte. Malheureusement, aucune stratégie collective ne semble avoir porté ses fruits et le frelon asiatique continue de progresser** ».

Pour l'heure, la question reste sans réponse.

Dernière minute. Lundi, Véronique Louwagie a adressé une lettre au Premier ministre, Edouard Philippe, lui demandant l'activation d'un plan de lutte efficace.

Th. Roussin et JPLB